



Contrat de travail agricole sous régime TESA

Par **ANY56**, le **07/06/2017** à **04:40**

Bonjour,rrnJe voudrais savoir combien de fois le contrat TESA peut être renouvelé.
L'employeur peut il établir le salaire en tenant compte des jours travaillés et non des 151
h/mois pour 35 h/semaine ? Le salarié peut il bénéficier de la couverture mutuelle entreprise
(salarié entreprise agricole, régime MSA) ?rrnMerci de votre aide.